



# CHARTE DE PROJET

## Un réseau de vitrines à la ferme pour favoriser la réduction des risques liés aux pesticides en grandes cultures

### PV-3.2-2016-002

**Créé le :** 13 octobre 2017  
**Mise à jour le :** 9 octobre 2018

<b>Titre du projet :</b>	<b>Un réseau de vitrines à la ferme pour favoriser la réduction des risques liés aux pesticides en grandes cultures</b>
<b>Programme de financement :</b>	<b>Prime-Vert volet 3.2</b>
<b>Numéro de projet :</b>	PV-3.2-2016-002
<b>Direction :</b>	<b>Coordination services-conseils</b>
<b>Coordination du projet :</b>	Marie-Claude Lapierre

## 1. RÉSUMÉ DU PROJET

Ce projet d'envergure provinciale présenté dans 11 régions vise à offrir un réseau de vitrines pour favoriser la réduction des risques liés aux pesticides en grandes cultures sur une période de deux ans. Pour y arriver, ce projet permettra la réalisation de 50 sites de parcelles à la ferme sur trois sujets :

- herbicides à faible risque dans le maïs,
- utilisation raisonnée de traitements de semences insecticides dans le maïs,
- utilisation raisonnée de fongicides dans le soya.

Afin de partager l'information recueillie sur ces parcelles, 36 vitrines seront organisées. Ces journées de démonstration permettront de sensibiliser les producteurs agricoles sur les trois sujets présentés plus haut.

Parallèlement à ces activités, 18 cliniques de formation seront offertes aux conseillers, intervenants ainsi qu'aux producteurs agricoles afin de parfaire leur compétences sur les sujets suivants : la cartographie, le dépistage des mauvaises herbes, les stratégies permettant de réduire les risques de développement de la résistance des mauvaises herbes aux herbicides, le dépistage et l'identification des ravageurs des semis et des maladies.

Ensemble, les essais, les vitrines et les cliniques permettront d'accélérer le transfert des connaissances et l'adoption de pratiques culturales moins risquées par les entreprises agricoles.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

### **But du projet**

Sensibiliser les entreprises agricoles, du secteur des grandes cultures, à l'importance d'une utilisation raisonnée des pesticides et de la réduction des risques qui leur sont associés par le biais d'un réseau de vitrines à la ferme et de cliniques pour les conseillers.

## **Objectifs du projet**

1. Démontrer qu'il est possible de réduire l'utilisation des herbicides à risque élevé dans le maïs;
2. Informer les intervenants du secteur des grandes cultures sur les stratégies permettant de réduire les risques de développement de la résistance des mauvaises herbes aux herbicides;
3. Démontrer qu'il est possible de réduire l'utilisation des traitements de semences insecticides dans le maïs;
4. Démontrer qu'il est possible de réduire l'utilisation des fongicides dans le soya dans certaines situations;
5. Sensibiliser les producteurs du secteur des grandes cultures d'utiliser des pratiques qui contribuent à réduire l'usage des pesticides et les risques qui leur sont associés;
6. Favoriser le développement des connaissances et de l'expertise en la matière chez les conseillers en agroenvironnement.

## **Contenu du projet**

La démarche utilisée pour atteindre les objectifs: un réseau de vitrines de démonstration de réduction de l'usage des pesticides, sur deux saisons dans plusieurs régions (50 sites, 36 vitrines). Le détail est présenté au tableau 1 en annexe.

Trois sujets seront présentés :

- Herbicides à faible risque dans le maïs (grain ou ensilage);
- Utilisation raisonnée de traitements de semences insecticides dans le maïs (grain ou ensilage);
- Utilisation raisonnée de fongicides dans le soya.

Les activités suivantes seront organisées :

1. Activités générales visant les producteurs, conseillers et autres intervenants du secteur :
  - a. Une vitrine de démonstration par sujet de vitrine par année et par région (36). Des contenus complémentaires aux thématiques des vitrines seront développés pour compléter l'animation de la vitrine.
  - b. 2<sup>e</sup> saison du projet, des rapports individuels des résultats des vitrines seront présentés lors de cette journée (un rapport par site). Les rapports individuels des résultats des vitrines pour chaque producteur incluront :
    - Les indices de risque des pesticides;
    - Selon le cas : i. Le pourcentage de recouvrement des mauvaises herbes; ii. La pression des insectes ravageurs des semis et résultat du suivi de la levée; iii. La pression des maladies;
    - Les rendements;
    - La rentabilité des modes de gestion, détail de tous les postes de revenus et de dépenses affectés pour ce qui est des cultures (influencée par les variations possibles des rendements ou de la qualité de la récolte, ou des deux), coûts des pesticides, coûts des opérations culturales, etc.

2. Activités particulières visant conseillers et intervenants mais ouvertes aussi aux producteurs agricoles :
  - a. 18 cliniques :
    - Sur la cartographie, le dépistage des mauvaises herbes et les stratégies permettant de réduire les risques de développement de la résistance des mauvaises herbes aux herbicides;
    - Sur le dépistage et l'identification des ravageurs des semis dans les vitrines de démonstration de semences traitées et non traitées avec des insecticides;
    - Sur le dépistage et l'identification des maladies ainsi que de leurs symptômes.
  - b. Conférences téléphoniques :
    - Coaching sur les trois sujets de démonstration avec un ou plusieurs conseillers experts en phytoprotection pour les conseillers terrain;
    - Déroulement du projet et évolution des parcelles;
    - Préoccupations des conseillers.
  - c. Formations Web, comme par exemple :
    - Outil Vers fil-de-fer du CEROM;
    - *Sclerotinia* dans le soya;
    - IRPeQ-express;
    - Rotation\$+.
3. Activités de diffusion :
  - a. Promotion des vitrines sur les média sociaux et dans la *Terre de chez-nous*;
  - b. Promotion des cliniques sur les média sociaux et dans *La CSC vous informe*;
  - c. Conférences sur les résultats des parcelles pour des journées régionales;
  - d. Une vidéo synthèse par thématique.

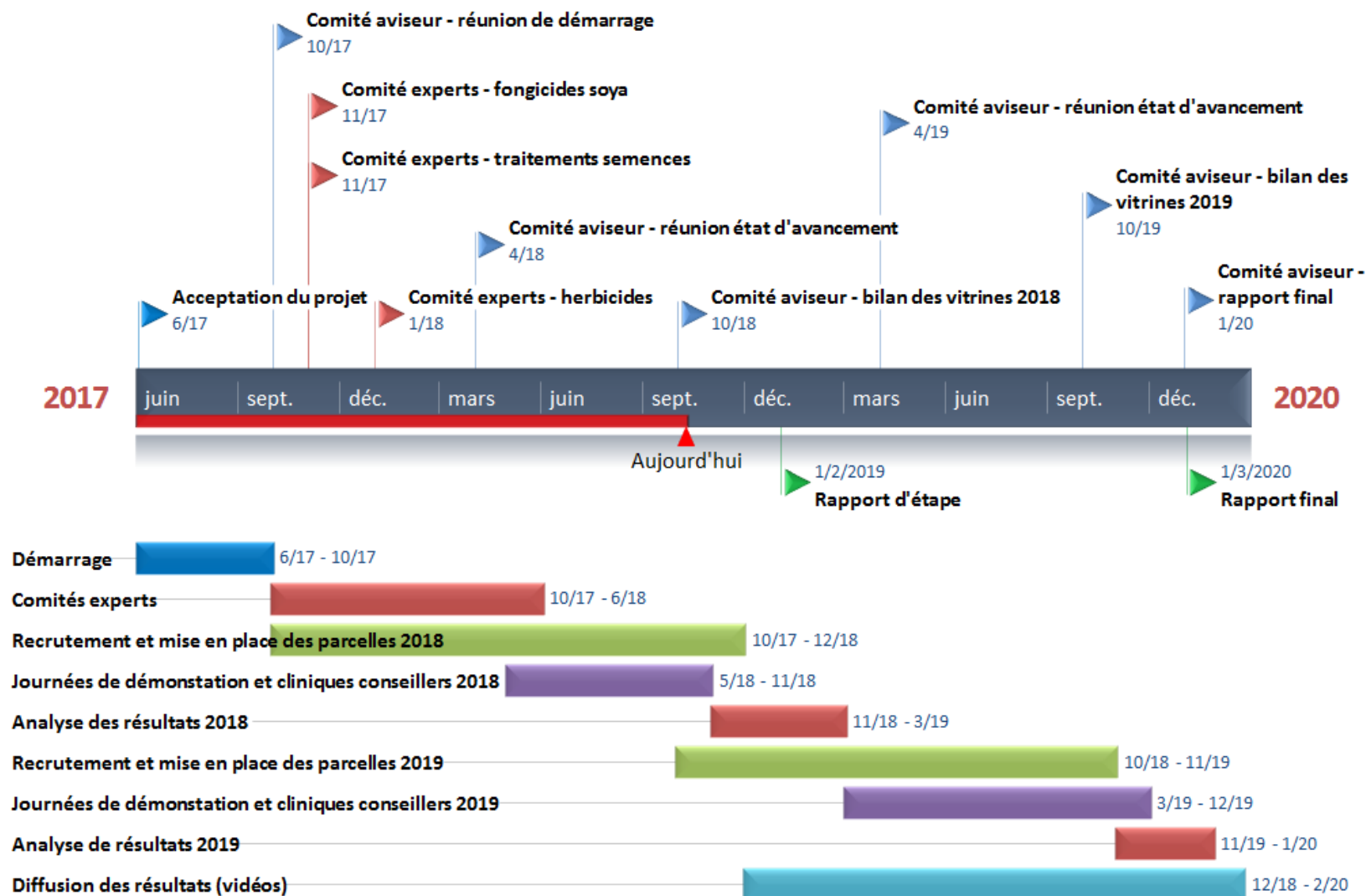
### **Le projet répond à quel enjeu**

Ce projet répond à un appel de projet de Prime-Vert. Le principal objectif de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture (SPQA) 2011-2021 est d'accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de réduire les risques que représentent les pesticides pour la santé et l'environnement, tout en assurant la viabilité économique des productions agricoles. Compte tenu des nouvelles exigences réglementaires annoncées dans la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le transfert de connaissances et le partage d'expertise en matière de réduction des risques liés aux pesticides auprès des conseillers et des producteurs deviennent incontournables. Il est essentiel de mobiliser les entreprises agricoles de même que les dispensateurs de services en agroenvironnement autour de la réduction des risques associés aux pesticides.

## **Parties prenantes**

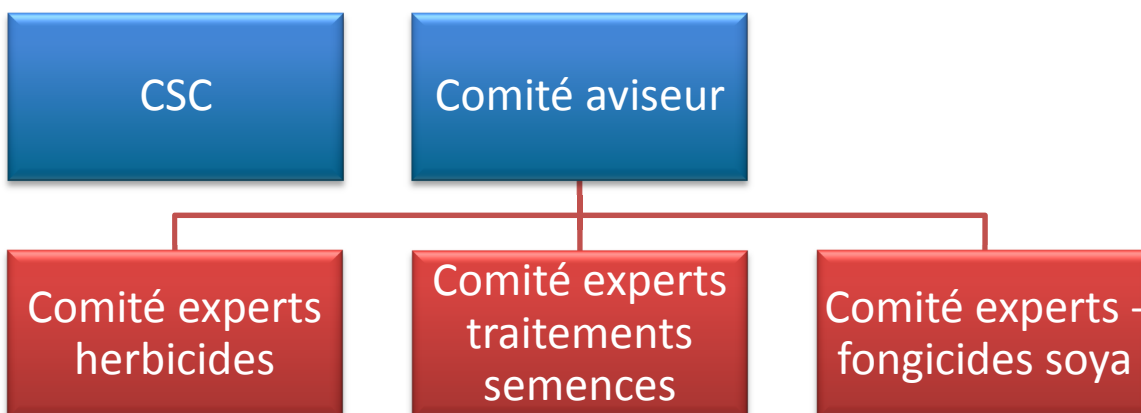
- Coordination services-conseils (CSC)
- MAPAQ – direction de la phytoprotection
- Conseillers régionaux en grandes cultures du MAPAQ
- Conseillers en agroenvironnement
- Producteurs de grains du Québec (PGQ)
- Chercheurs du CEROM
- Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ
- Représentant de l'industrie
- CRAAQ

## Plan de travail



## 4. ORGANISATION DU PROJET

### Gouvernance du projet



### Structure de l'équipe de projet

#### Coordination services-conseils (CSC)

- Rôle :
  - Coordonner la réalisation du projet Vitrines
- Responsabilités :
  - Réaliser le suivi financier du projet et la reddition de comptes
  - Coordonner les suivis avec les comités experts, les conseillers du MAPAQ et les conseillers terrains
  - Statuer sur les problématiques rencontrées en cours de gestion de projet et référer au comité adviseur lorsque celles-ci sont majeures

#### Comité adviseur

- Rôle :
  - Orientation du projet et budget
- Responsabilités :
  - Déterminer les orientations et prioriser les actions dans le cadre budgétaire établi :
    - Objectifs des vitrines
    - Critères de choix du site et du producteur / des vitrines
    - Plan de commandite
    - Diffusion des résultats
  - Déterminer la composition des comités experts
  - Prioriser les demandes des comités experts
  - Solutionner les problématiques majeures
- Composition : CSC, MAPAQ, PGQ

### **Comités experts (3)**

- Rôle :
  - Élaboration et ajustement des protocoles
- Responsabilités :
  - Déterminer la méthodologie des protocoles
  - Être en appui dans l'application des protocoles
  - Proposer des ajustements lors de problématiques rencontrés
- Composition :
  - Marie-Claude Lapierre, responsable du projet
  - Chercheurs (IRDA, CÉROM)
  - Conseillers experts terrains
  - Conseillers en grandes cultures du MAPAQ
  - Chercheure de La Coopérative fédérée
  - Autres experts : universités, industrie



## Répartition des rôles et des responsabilités des acteurs du projet

Responsabilités	CSC	Comité aviseur	Comités experts	Conseillers MAPAQ	Conseillers terreins	PGQ / SPGQ
<b>Coordination</b>						
▪ Orientation du projet	C	R / A	C	I	I	I
▪ Gestion du projet	R / A	C	I	I	I	I
▪ Organisation des rencontres et/ou des formations	R / A	C	C	I	I	I
▪ Solutions aux problématiques majeures	R / A	R	I	I	I	I
<b>Protocoles</b>						
▪ Élaboration des protocoles	R	C	R / A	I	I	I
▪ Solutions aux problématiques des protocoles	R	C	R / A	I	I	I
<b>Sites de démonstration</b>						
▪ Déterminer les critères de choix	C	R / A	C	I	I	I
▪ Recherche et choix des entreprises	A	C	I	R	C	R / C
▪ Planification de la parcelle avec le producteur	A	I	I	C	R	C
▪ Réalisation du protocole	A	I	C	C	R	C
▪ Prise de données chez le prod. pour Rotation \$+	A	I	I	C	R	C
▪ Rédaction du rapport pour le producteur	A	I	C	C	R	I
<b>Vitrines</b>						
▪ Choix des sites de vitrines	C	A	C	R	C	C
▪ Préparation des outils de communication et de promotion (création de l'invitation)	R / A	C	I	I	I	I
▪ Diffusion de l'invitation	A	I	I	R	R	R
▪ Logistique générale : gabarit de plan de déroulement	R / A	C	I	I	I	I
▪ Gestion des inscriptions	R / A	I	I	I	I	I
▪ Organisation et présentation de la vitrine	A	I	I	R / C	R / C	R / C
<b>Cliniques</b>						
▪ Choix des sites de clinique	R	A	C	R	C	C
▪ Préparation des outils de communication et de promotion (création de l'invitation)	R / A	C	I	I	I	I
▪ Diffusion de l'invitation	R / A	I	I	R	R	R
▪ Logistique générale : gabarit de plan de déroulement	R / A	C	I	I	I	I
▪ Gestion des inscriptions	R / A	I	I	I	I	I
▪ Organisation et présentation de la clinique	R / A	I	R	C	I	I
R : Réalisé						
A : Assume / approuve, imputable						
C : Consulté						
I : Informé						

## Tableau 1 : Régions où devront être implantés les sites de démonstration

Le nom des régions où les sites seront implantés est indiqué par thème et par année pour un total de 50 sites sur deux ans. Pour la thématique « Herbicides à moindre risque », il y aura des sites et des vitrines l'année 1 seulement. Pour « Utilisation raisonnée de traitements insecticides des semences », il y a eu 6 vitrines la première année et nous planifions une vitrine par région pour l'année 2. La thématique de « l'utilisation raisonnée des fongicides dans le soya » est un nouveau protocole. Les vitrines sur les sites auront seulement lieu la deuxième année. Le nombre total de vitrines à la ferme sera de 36 vitrines pour la durée du projet. Dix-huit cliniques sur des sujets relatifs aux thématiques seront organisées pour les conseillers.

Sujet de la vitrine	Régions		Total
	Année 1	Année 2	
Herbicides à moindre risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bas-Saint-Laurent</li> <li>▪ Capitale-Nationale</li> <li>▪ Chaudière-Appalaches</li> <li>▪ Centre-du-Québec</li> <li>▪ Mauricie</li> <li>▪ Laurentides</li> <li>▪ Montréal-Laval-Lanaudière</li> <li>▪ Montérégie-Est</li> <li>▪ Montérégie-Ouest</li> <li>▪ Saguenay – Lac Saint-Jean</li> </ul>		10 sites 10 vitrines 5 cliniques
<b>Total</b>	10 sites, 10 vitrines, 2 cliniques	3 cliniques	
Utilisation raisonnée de traitements insecticides des semences	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capitale-Nationale</li> <li>▪ Chaudière-Appalaches</li> <li>▪ Centre-du-Québec</li> <li>▪ Estrie</li> <li>▪ Laurentides (partiel)</li> <li>▪ Montréal-Laval-Lanaudière</li> <li>▪ Montérégie-Est (partiel)</li> <li>▪ Montérégie-Ouest</li> <li>▪ Saguenay – Lac Saint-Jean (partiel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bas-Saint-Laurent (2 sites)</li> <li>▪ Capitale-Nationale</li> <li>▪ Chaudière-Appalaches</li> <li>▪ Centre-du-Québec</li> <li>▪ Estrie</li> <li>▪ Mauricie (2 sites)</li> <li>▪ Laurentides</li> <li>▪ Montréal-Laval-Lanaudière</li> <li>▪ Montérégie-Est (2 sites)</li> <li>▪ Montérégie-Ouest</li> <li>▪ Saguenay – Lac Saint-Jean (2 sites)</li> </ul>	24 sites 17 vitrines 8 cliniques
<b>Total</b>	9 sites, 6 vitrines, 3 cliniques	15 sites, 11 vitrines, 5 cliniques	
Utilisation raisonnée de fongicides	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capitale-Nationale</li> <li>▪ Chaudière-Appalaches (2 sites)</li> <li>▪ Laurentides</li> <li>▪ Montréal-Laval-Lanaudière</li> <li>▪ Montérégie-Est (2 sites)</li> </ul>	Bas-Saint-Laurent Capitale-Nationale Chaudière-Appalaches Centre-du-Québec Mauricie Laurentides Montréal-Laval-Lanaudière Montérégie-Est Montérégie-Ouest	16 sites 9 vitrines 5 cliniques
<b>Total</b>	7 sites, 1 clinique	9 sites, 9 vitrines, 4 cliniques	
<b>Grand total</b>	26 sites, 16 vitrines, 6 cliniques	24 sites, 17 vitrines, 12 cliniques	50 sites 36 vitrines 18 cliniques